

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
du conseil d'administration**

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

**L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX-SEPT DECEMBRE,**

**à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.**

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/11/2025 au 30/11/2025**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> novembre 2025 et le 30 novembre 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/02	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/02
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	234	15 048 €	200 000 €	164 585 €	82 %
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	2	391 €	55 000 €	57 041 €	104 %
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	-	-			
	Sommier + matelas banquette	4	815 €			
	Armoire	-	-			
	Lits superposés	-	-			
	Table + 4 chaises	1	150 €			
	Ordinateur	3	850 €			
	Réfrigérateur	-	-			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	2	379 €			
	Lave-linge	5	1 119 €			
	Four	2	190 €			
	Table de cuisson	3	258 €			
	Cuisinière	1	200 €			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	150 €	215 500 €	163 900 €	76 %
	Aide pour une hygiène quotidienne	178	5 072 €			
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	32 €			
	Aide à la visite médicale	-	-			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	23	4 815 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	452 €	20 000 €	7 429 €	37 %
	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	2	288 €			
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 300 €	0 €	0 %
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 000 €	37 661 €	72 %
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	3	2 434 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	35	766 €	18 000 €	11 536 €	64 %
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	2	44 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	10 000 €	0 €	0 %
Total		505	33 453 €	571 800 €	442 152 €	77 %

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20251217-DEL-2025-112-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	574	54 118 €	567	48 719 €	-10 %
Février	506	46 551 €	504	43 591 €	-8 %
Mars	556	42 348 €	611	51 570 €	1 %
Avril	551	41 246 €	478	39 778 €	0 %
Mai	455	35 986 €	514	32 273 €	-2 %
Juin	435	31 465 €	524	42 206 €	3 %
Juillet	571	44 138 €	601	47 335 €	3 %
Août	445	26 052 €	412	28 430 €	4 %
Septembre	514	34 309 €	536	34 650 €	3 %
Octobre	599	49 513 €	623	40 147 €	1 %
Novembre	443	31 986 €	505	33 453 €	1 %
Décembre					
<b>TOTAL</b>	<b>5 649</b>	<b>437 712 €</b>	<b>5 875</b>	<b>442 152 €</b>	<b>1 %</b>

Sur les onze premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 4 % (+ 226 aides) par rapport à la même période en 2024, pour un montant supérieur de 1 % (+ 4 440 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

